



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 7 avril 2017

Monsieur le Maire-délégué,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 8 octobre 2016.

Par courrier réceptionné le 13 mars 2017, Monsieur Patrick SEPTIERS, Maire de la commune nouvelle de Morêt-Loing-Orvanne a sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet d'élaboration du PLU de votre commune déléguée Veneux les Sablons au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 6 avril 2017 pour examiner ce projet que votre adjoint, Monsieur Alain BLANT, Maire-adjoint a présenté, accompagné de Madame Nadia MULOT, directrice du service urbanisme, de Monsieur Fabrice TESSOT, directeur général des Services, ainsi que de Monsieur Eric HENDERYCKSEN représentant votre bureau d'études Eu-Creal.

Après avoir présenté votre commune et votre projet, au regard des motifs de saisine et après échanges, vos représentants ont pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification du projet. La commission souhaite saluer la qualité de la présentation.

***Au final, la commission a rendu un avis favorable sans réserve sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.***

***Elle signale toutefois que le cimetière, classé en Ne pourrait être indicé en U.***

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire-délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Michel BENARD  
Mairie  
Place du 11 novembre  
77250 VENEUX LES SABLONS

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

  
Yves SCHENFEIGEL